



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi dix-huit octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 octobre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault, Romain Grillot.

Excusés avec pouvoir : Marie-Thérèse Villecourt (a donné procuration à Morgan MICHALET) ; Brigitte Sève (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Cindy Rochereau (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Emmanuel PETAT (a donné procuration à Sandrine BRICOURT).

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

Repas de Noël du CCAS : participation financière des accompagnants de moins de 70 ans ;

Le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation du repas de Noël pour les anciens âgés de 70 ans et plus. Il explique que les personnes pourront participer avec leur conjoint, notamment ceux de moins de 70 ans. En raison de l'augmentation du coût de l'alimentation, Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation des conjoints âgés de moins de 70 ans, de 20€ à 26€. Le Conseil municipal à l'unanimité, valide l'augmentation de cette participation.

Délégation spécifique de signature en matière d'urbanisme ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de respecter l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme qui indique notamment que si le Maire ou un Adjoint au Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande d'un permis de construire, d'une déclaration préalable ou tout autre demande d'autorisation d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune doit désigner un autre membre pour prendre la décision. Monsieur Eric Elie, deuxième adjoint, étant actuellement concerné par une opération de vente de terrain, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner une personne afin de signer les documents relatifs à cette vente. Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Sandrine BRICOURT, première adjointe au Maire.

Travaux de fermeture en moellons des ouvertures du bâtiment sis 496 rue de Vallière ;

Le Maire explique à l'assemblée que la personne qui occupait illégalement le domicile appartenant à feu M. CROS, a quitté la commune. La mairie a fait procéder à la condamnation de tous les accès de la maison en accord avec le notaire chargé de la succession. L'intervention a été réalisée par l'entreprise BORDET TP. Le Maire présente les factures de l'entreprise qui s'élèvent à 744€ TTC et 3060€ TTC pour un coût global TTC de 3804€.

La mairie prend cette dépense à sa charge. Le Notaire en charge du dossier de succession de Monsieur CROS remboursera la mairie de cette dépense. Le Conseil municipal à l'unanimité, valide cette opération.

Contrat risques statutaires : assurance du personnel communal ;

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le groupe CNP Assurances pour les risques liés à la gestion du personnel communal :

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Demande de fonds de concours à la Communauté de communes de la plaine de l'Ain dans le cadre du projet de création et d'amélioration des infrastructures jeunesse de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents projets communaux :

- Installation d'un carport à coté du vestiaire du terrain de football ;
- Rénovation des toilettes de l'école ;
- Installation de PAC école maternelle, école primaire et au Centre de loisirs ;
- Cloison école ;
- Portillon école ;

Le financement total de ces projets s'élève à 98041.01€H.T. Il demande au Conseil municipal l'autorisation de faire les démarches pour solliciter une aide financière auprès de la Communauté de communes de la plaine de l'Ain par le biais du fonds de concours (délibération communautaire en date du 14 juin 2021). Cette aide pourrait couvrir la moitié de la totalité des dépenses soit :49020€. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer ces démarches.

Remboursement d'une facture à un élu pour l'achat de matériel informatique ;

Monsieur le Maire explique que Monsieur Cédric Butzer (quatrième adjoint au Maire) a dû effectuer pour la commune des achats en ligne sur le site de RAKUTEN pour de clés d'activations Office 2021 pour les ordinateurs de l'école pour un montant total de 9€ TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cet achat.

Caution de 100 euros pour l'occupation de la « salle des associations », située Place Nicolas Levrat (derrière la boulangerie) à Leyment ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la salle située derrière la boulangerie (anciennement occupée par la pizzeria) renommée « salle des associations » est désormais mise à la disposition des associations leymentaires et ce à titre gratuit. En contrepartie, les associations doivent rendre la salle, après chaque occupation, nettoyée et rangée, prête à être utilisée par une prochaine association.

A chaque occupation, le Président doit remplir une demande appelée convention d'occupation de la « salle des associations » et déposer une caution en échange de son engagement à rendre la salle nettoyée et en état. Monsieur le Maire propose que le montant de cette caution soit de 100€. Le Conseil municipal valide ce montant.

Questions diverses :

Monsieur Denis RENAULT informe l'assemblée que cette année, il n'y aura pas de coupes de bois en vente pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'une personne de Leyment a fait une demande pour installer une caravane sur la place de la mairie pour la vente de fleurs. Cette caravane sera installée et déplacée chaque soir. Le Conseil municipal donne son accord de principe pour cette activité.

Madame Josiane CHARMONT explique que les élus souhaitent créer une association afin de gérer les évènements tels que : les Classes, le marché de Noël et autres évènements mis en place par les membres du conseil municipal.

Le Maire explique avoir refusé l'installation d'un food-truck pizzeria sur la commune.

La séance est levée à 20h00

Le Maire
Lionel KLINGLER



